



Comité de bassin
Commission Planification

Mercredi 25 mars 2015

(de 10 h 00 à 16 h 00, salle Sologne)

Document remis en séance 1

5. Consultation du public et des assemblées sur le projet de Sdage 2016-2021

Forums de l'eau :

Synthèse des échanges.....2

Comité de bassin Loire-Bretagne

Consultation sur le projet de Sdage 2016-2021

Forums de l'eau

8 janvier- 10 février 2015

Synthèse des échanges



Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?



Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015



Répondez en ligne sur
www.prenons-soin-de-leau.fr



Du 8 janvier au 10 février 2015, le comité de bassin a réuni les forums de l'eau dans les six sous-bassins de Loire-Bretagne

- **Vilaine & côtiers bretons (VCB)** : le 8 janvier à Saint-Brieuc sous la présidence de Thierry BURLLOT
- **Allier-Loire amont (ALA)** : le 13 janvier à Lempdes sous la présidence de Christian BOUCHARDY
- **Loire moyenne (LM)** : le 15 janvier à Vierzon sous la présidence de Gérard MALBO
- **Loire aval & côtiers vendéens (LACV)** : le 20 janvier à Nantes sous la présidence de Christian COUTURIER
- **Mayenne-Sarthe-Loir (MSL)** : le 5 février au Mans sous la présidence de Georges PLESSIS
- **Vienne & Creuse (V&C)** : le 10 février à Poitiers sous la présidence de Jean-Bernard DAMIENS

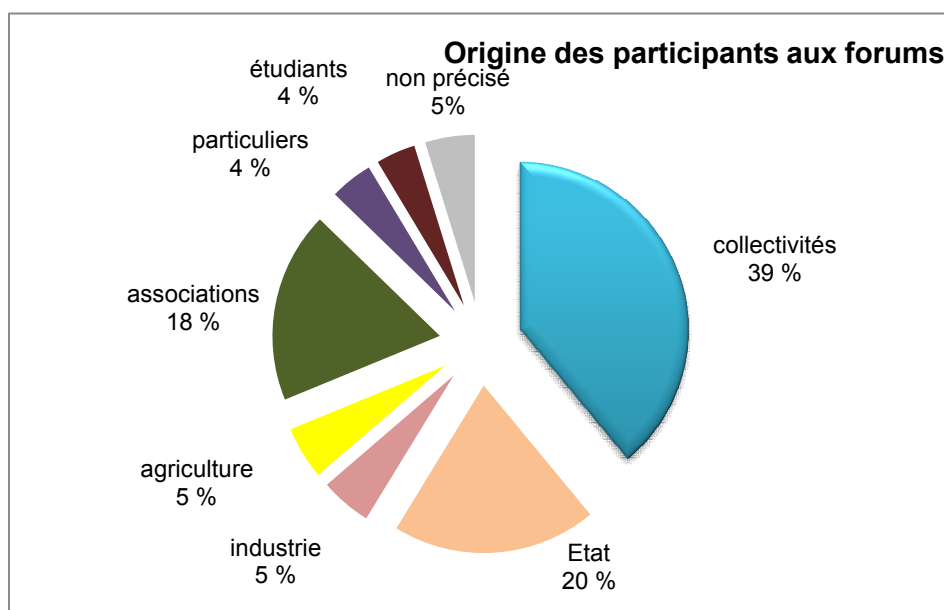
Chaque forum a réuni de 100 à 150 participants (700 au total dont les services organisateurs) issus des collectivités, des entreprises industrielles ou agricoles, des associations, des services de l'Etat, ainsi que des étudiants, des riverains, des particuliers. Une cinquantaine de membres du comité de bassin y ont participé.

Ces forums étaient consacrés à la mise en débat du projet de Sdage, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne pour les années 2016 à 2021 et le programme de mesures qui l'accompagne ainsi que du PGRI. Ces documents sont soumis à la consultation des assemblées et du public depuis le 19 décembre 2014 et jusqu'au 18 juin 2015.

Les participants étaient invités à s'emparer du projet de Sdage 2016-2021, à en débattre et à relayer le débat dans leurs propres cercles d'appartenance. Une présentation rapide du projet a permis de préciser quelques clés d'entrée dans ces documents souvent complexes. Puis quatre ateliers étaient organisés autour des quatre questions importantes auxquelles répond le Sdage : la quantité, la qualité, les milieux aquatiques, et la gouvernance.

L'objectif était de donner la parole aux participants pour recueillir leurs avis et leurs contributions sur le projet.

Les relevés des échanges de chacun des six forums sont publiés sur le site de l'agence de l'eau. La synthèse qui suit a été réalisée à partir de ces relevés. Ces échanges sont versés à l'ensemble des contributions reçues dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Sdage 2016-2021.





Qualité

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques ?

La qualité des échanges

De manière globale, les participants sont intervenus pour souligner des problèmes précis, pour faire des propositions ou pour des demandes d'éclaircissement.

Une problématique partagée par l'ensemble des participants, mais...

Pour un grand nombre de participants, le Sdage devrait aller plus loin dans la lutte contre les pollutions par les pesticides et les nitrates.

Les enjeux locaux les plus souvent évoqués

- La problématique des pollutions diffuses (LACV)
- L'azote, notamment au travers des algues vertes et la limitation des flux de nitrates (VCB)
- L'enjeu conchylicole (VCB et LACV)
- L'augmentation des concentrations en pesticides en dehors des zones urbanisées (LM)
- Le besoin de mesures fortes de protection de la ressource pour l'eau potable (LM)
- Les impacts de l'extension actuelle des zones de culture au détriment de l'élevage, d'où des risques accrus de transferts de pesticides dans les cours d'eau (LM)
- La protection de la prise d'eau de la ville du Mans, en lien notamment avec le développement de l'urbanisation (MSL)
- Les pollutions dues au lessivage des terres : comment agir sur les modifications d'occupation des sols qui conduisent notamment à l'arrachage de haies ? (V&C)
- L'exploitation du bois conduit aussi à l'arrachage de haies et à l'augmentation des surfaces soumises à érosion (V&C)
- La gestion des sites pollués par des radionucléides / la gestion de crise pour la centrale de Civaux (V&C)
- La nécessité d'être plus ambitieux que le seuil de 50 mg/l de nitrates pour répondre aux enjeux de la production d'eau potable à partir de prélèvements en eau superficielle (V&C)

Les principaux points de débat / les actions les plus discutées

Dans tous les forums, la lutte contre la pollution par les pesticides et les nitrates est considérée comme un enjeu majeur pour la reconquête de la qualité des eaux.

Les réseaux d'alimentation en eau

L'opportunité et la faisabilité d'un doublement des réseaux (eau potable/eau non potabilisée) permettant d'économiser sur le coût de traitement ont été évoquées (MSL)

Des inquiétudes existent sur la qualité de l'eau distribuée, avec des questionnements sur le classement - ou non - de certaines masses d'eau en risque ; des questionnements sur le classement de captages en

captages prioritaires et sur la protection des prises d'eau par rapport aux aménagements en amont (MSL ; V&C)

La pollution par les substances médicamenteuses (ALA ; MSL) et par les substances radioactives (V&C) suscite de nombreux échanges. La question de l'épandage des boues contenant potentiellement ces substances médicamenteuses est posée. La disparité de suivi de ces boues et des parcelles concernées entre les grandes et les petites stations d'épuration est aussi débattue (ALA). [Une disposition du projet de Sdage stipule que les collectivités maîtres d'ouvrage de stations d'épuration de plus de 10 000 eh recherchent au moins tous les trois ans la présence de substances dangereuses dans les boues.]

Une inquiétude sur le traitement des sédiments des cours d'eau et des barrages contaminés notamment par les métaux lourds. Une disposition du Sdage traite notamment d'opération de curage et d'entretien. Il y est indiqué que les matériaux extraits doivent idéalement être replacés dans les cours d'eau à condition qu'ils soient exempts de contamination. Il n'y a en revanche pas de disposition directement liée au traitement et à la gestion de ces sédiments (ALA ; V&C).

Les mesures d'incitation aux changements de pratiques agricoles ou de systèmes de production, ainsi que l'intérêt de l'agriculture biologique pour la protection des ressources destinées à l'eau potable sont souvent évoquées (LM ; VCB). La lutte contre la pollution azotée et l'impact sur l'élevage et l'aménagement de l'espace : le renforcement des contraintes au travers du 5^e programme d'actions nitrates ne va-t-il pas à l'encontre d'un objectif de préservation de l'élevage, et par voie de conséquence du maintien de surfaces en herbe ? (MSL)

Les moyens sont en œuvre dans le cadre des contrats territoriaux, mais les résultats positifs ne sont pas visibles. Si les méthodes mises en œuvre aujourd'hui n'ont pas encore donné tous les résultats en termes de diminution des concentrations en nitrates et pesticides, on constate néanmoins dans certains secteurs une stabilisation des concentrations permettant la potabilisation (V&C).

Une préoccupation est exprimée au sujet du programme national de méthanisation qui peut conduire à une concentration des exploitations d'élevage autour des centres, avec des pollutions éventuelles par l'épandage des digestats (V&C).

Le plan Ecophyto 2018, manque d'efficacité. Les participants ont le sentiment que les actions avancent dans les collectivités mais pas en agriculture. En région Poitou-Charentes, on constate une augmentation de la pollution par les glyphosates et la chloracétamide qui a remplacé l'atrazine (V&C).

Assurer une plus forte cohérence entre les politiques européennes : et notamment entre la DCE (directive cadre sur l'eau) et la PAC (politique agricole commune) et entre leurs déclinaisons locales, programme de mesures et PDRR (programmes de développement rural régionaux) (MSL).

Des participants pointent notamment deux risques :

- dans le cadre de la PAC, les nouvelles MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) semblent moins à même de favoriser les changements de pratiques et ne permettent pas une adaptation locale (disparition des mesures système de couverture de sols et maintien de prairie).
- dans le cadre de la directive nitrates, il faudrait éviter que les programmes d'action et de mise aux normes des exploitations entraînent une accélération de la disparition de l'élevage herbager et donc des haies, prairies, etc. (MSL)

Privilégier le préventif par rapport au curatif, et évaluer l'efficacité de l'un et de l'autre (MSL). Dans cette perspective, les actions de limitation de transfert de la pollution font souvent débat (VCB).

Assainissement : l'enveloppe financière prévisionnelle du programme de mesures qui lui est consacrée suscite des interrogations. Mais les financements de l'agence de l'eau sont encore considérés comme indispensables pour de nombreux travaux, notamment pour la gestion des eaux de pluie et les réseaux d'assainissement (ALA).

Par ailleurs, le projet de Sdage prévoit la réutilisation des eaux usées, mais cet usage doit être réglementé.

En ce qui concerne l'assainissement non collectif (ANC), les participants soulignent la méconnaissance du public des différents dispositifs et le coût très élevé des solutions techniques proposées (ALA ; VCB ; MSL).

L'information du public et la sensibilisation, les messages à faire passer, les thématiques et enjeux prioritaires doivent être mieux identifiés dans le Sdage et faire l'objet d'une stratégie de communication avec la création de portails de mise à disposition des données accessibles à tous (MSL ; V&C).

Le plan de communication de l'agence constitue un des outils appropriés, mais la communication peut aussi être prise en charge par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) et les contrats territoriaux (ALA ; LACV).

Les propositions pour le Sdage 2016-2021

Assainissement

- Clarifier la disposition 3C-2 relative à la réduction des rejets par temps de pluie (LACV)
- Pour l'ANC, être beaucoup plus prescriptif pour éviter la mise en place de systèmes de traitement coûteux et non performants, et pour permettre le développement de techniques alternatives sans eau (toilettes sèches. Les particuliers devraient pouvoir trouver un service de conseil indépendant (MSL)

Agriculture

- Faire référence à l'agroforesterie dans le premier paragraphe de l'orientation 4B (aménager les bassins versants pour réduire le transfert de pollutions diffuses) (LM)
- En matière d'aides financières, donner la priorité à l'agriculture biologique sur les territoires avec un enjeu « eau » (aires d'alimentation de captage, parcelles à risque le long des cours d'eau...). Accompagner les agriculteurs là où l'agriculture biologique doit se développer. Prendre en compte leurs besoins de terres et d'intégrité des sols qu'ils cultivent (lutte contre l'érosion) (VCB ; LM ; MSL)

Agriculture / nitrates

- La référence à l'objectif d'une concentration maximale de 11,5 mg/l de nitrates dans la Loire au niveau de Montjean-sur-Loire nécessite des explications (développer le lien entre les chroniques de mesures à Montjean et le seuil d'apparition des blooms en mer) (LM)
- Renforcer les dispositions attachées à la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole et celles attachées à la réduction des apports azotés par le changement des pratiques et la lutte contre l'érosion (LACV)
- Pour les parcelles à risque en zone vulnérable, la largeur minimum des bandes enherbées que le Sdage 2010-2015 étendait à 10 mètres, ne fait plus que l'objet d'une recommandation dans le projet actuel : « (...) il est fortement recommandé d'étendre au-delà de 5 m la largeur minimale (...) » (LM)
- Introduire la veille et la prévention sur les impacts potentiels de la concentration des élevages (V&C)
- En matière de nitrates et de pesticides, ne pas se limiter aux aires d'alimentation des captages. Il faut également préserver la qualité des eaux superficielles en développant les espaces tampons, notamment dans les zones prioritaires (boisements, reforestation...) (LM ; V&C)

Pesticides

- L'orientation 4C (promouvoir les méthodes sans pesticides dans les villes et sur les infrastructures publiques) mentionne les plans de désherbage. Compte tenu de l'évolution de la réglementation, ne faudrait-il pas évoquer un plan de gestion différenciée de la végétation ? En outre, ne faudrait-il pas se référer au label « terre saine, commune sans pesticides » mis en place par le ministère de l'écologie ? (LM)
- L'échéance mentionnée dans la disposition 4E (accompagner les particuliers non agricoles pour supprimer l'usage des pesticides) n'est pas le 1^{er} janvier 2018, mais le 1^{er} janvier 2022. Seuls sont concernés les phytosanitaires, alors que la disposition fait état de « pesticides » (LM)
- Insister sur l'impact des pesticides sur la santé humaine, quelles que soient les concentrations observées, ce qui devrait conduire à ne pas faire état de seuils de toxicité et à faire disparaître la mention « au-delà d'un certain seuil » dans le paragraphe introductif du chapitre 4 (LM; V&C)

- Les termes « pesticides » et « phytosanitaires » qui sont utilisés dans la rédaction de plusieurs dispositions posent question. Les pesticides englobent les phytosanitaires (actions sur le végétal) et les biocides (actions sur l'animal). Est-on suffisamment rigoureux dans la rédaction ? (LM)

Substances dangereuses

- Intégrer des substances médicamenteuses à la liste des substances toxiques. (MSL)
- Faire apparaître les substances radioactives dans la liste des substances dangereuses.(V&C)
- Introduire une orientation/disposition relative à la pollution liée aux centrales nucléaires (pollution thermique et radioactive) (V&C)

Propositions transversales

- Faire apparaître plus clairement les paramètres pour lesquels une masse d'eau est déclassée (LACV)
- Consacrer une partie des aides financières au renforcement de la police de l'eau et à une plus grande efficacité judiciaire ? (LM)
- Privilégier et/ou imposer des mesures préventives au lieu ou en complément du curatif pour potabiliser l'eau (MSL)
- Renforcer la cohérence des politiques publiques d'accompagnement des modifications de pratiques (PAC, PDRR et programmes d'actions zone vulnérable) avec les ambitions du Sdage, notamment sur le volet érosion. Faire davantage confiance aux territoires pour construire des mesures adaptées au contexte local (MSL)

Autres

- Ajouter le plan d'eau Erdre à la liste des plans d'eau prioritaires 3B-1 (retenues sensibles à eutrophisation) (LACV)



Milieux aquatiques

Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés ?

La qualité des échanges

Les interventions se partagent entre l'expression de points de vue, en particulier sur la mise en œuvre des programmes d'actions, et quelques demandes d'éclaircissements techniques.

Un consensus sur la nécessité d'engager des programmes d'actions ambitieux

Hormis le désaccord de certains participants qui opposent enjeux patrimoniaux et enjeux environnementaux, l'objectif de restauration des milieux aquatiques recueille l'adhésion. De manière globale, l'ambition des programmes d'actions sur la morphologie est clairement reconnue et acceptée. Mais des participants expriment leurs doutes sur la capacité à les mettre en œuvre.

Les enjeux locaux les plus souvent évoqués

- Les têtes de bassin versant qui, sur des cours d'eau côtiers, peuvent représenter plus de 70 % de la surface du bassin versant ou du périmètre de Sage (VCB)
- Le rôle des CLE pour la continuité ou les têtes de bassin versant (VCB)
- Le littoral, avec les actions adaptées dans les estuaires qui sont dans le domaine public maritime ou pour la compétence GEMAPI (VCB)
- La présence d'anciennes carrières dans le lit majeur du Cher, proches du lit mineur qui sont devenues des décharges publiques. Ce sont des sources de pollution du cours d'eau et de la nappe. N'y a-t-il pas un défaut de respect de la réglementation existante, hors du champ du Sdage ? (LM)
- La biomasse énergie : des participants soulignent l'insuffisance des outils réglementaires en évoquant le cas de coupes à blanc le long de la Claise en Indre-et-Loire. Ces coupes ont fortement dégradé le lit du cours d'eau et ses berges et ce malgré le contrat territorial en cours. Ne doit-on pas établir un lien entre les aides publiques aux centrales à biomasse et le Sdage ? (LM)
- Le risque de retournement des prairies est imminent sur toute la partie du bassin de la Sauldre située dans le Cher, bien que ce secteur soit en zone vulnérable pour les nitrates. Les solutions à apporter sont contraintes par les mutations des pratiques agricoles, elles-mêmes engendrées par des déterminants économiques. Ne touche-t-on pas aux limites de ce que peut faire un Sage ? Ne faudrait-il pas aborder ce type de problème dans le futur Sdage ? (LM)
- La limitation de création de nouveaux plans d'eau dans le lit de la rivière sur la base d'un critère de densité d'étangs semble moins utile que la prévention dans les secteurs encore préservés par ce type de nuisance (LM ; V&C)
- La qualité d'eau dégradée du Cher et du Canal de Berry est soulignée (lien avec l'atelier « qualité ») (LM)
- Les contrats territoriaux interviennent peu sur les têtes de bassin versant de leurs territoires. Ils agissent principalement sur les parties moyennes et aval (lien avec l'atelier « gouvernance »). Les élus ont besoin d'aide dans l'exercice de leurs responsabilités et de leurs missions de communication et de pédagogie sur le terrain (LM ; MSL)
- La prise en compte de la dynamique latérale de la Vienne aval (entre autres zones) dans le futur Sdage est saluée (LM)

- Un problème d'enrésinement est constaté, parfois en lien avec une diminution des débits des cours d'eau (ALA)
- L'enjeu érosion et colmatage du lit des cours d'eau, à relier à l'enjeu de la préservation des zones humides (MSL)
- Le patrimoine culturel représenté par les moulins (ALA ; LM ; VCB)
- La maîtrise des crues : seuls relèvent du Sdage le maintien ou l'ouverture de champs d'expansion des crues (V&C)
- Les moyens de contrôle du Sdage : exemple d'une CLE qui a saisi le préfet pour une destruction de zone humide (V&C)

Les principaux points de débat / les actions les plus discutées

Les questions de la continuité écologique et les têtes de bassin versant sont au centre des débats (LM)

Sur la continuité :

- La priorité donnée par le Sdage à la suppression d'obstacles transversaux (seuils et barrages) est partagée par un grand nombre de participants (LM ; VCB ; V&C). Mais certains acteurs s'opposent à l'arasement des obstacles. L'état chimique serait plus dégradant que les seuils, barrages et que les dégradations morphologiques en général. Le coût des études et des travaux de mise en conformité est excessif pour les propriétaires. (LM ; VCB ; LACV). Ils mettent en cause la notion de taux d'étagement et voient là une tentative pour le Sdage de créer du droit (V&C)
- Pour d'autres, la question de la continuité se résout dans les CLE où la concertation permet d'adapter les solutions au territoire (LM ; VCB ; MSL)
- L'effet négatif des seuils sur les peuplements piscicoles et sur les invertébrés aquatiques est démontré. Les suppressions de seuils s'avèrent les solutions les moins coûteuses. Elles évitent les coûts récurrents de réparation et d'entretien des barrages et des passes à poissons (LM ; LACV)
- L'effacement résout l'effet "barrière" pour les sédiments et la faune aquatique. Il rétablit les écoulements naturels et la morphologie de la rivière, ainsi que la qualité chimique (LM)
- L'importance d'associer les riverains propriétaires de seuils (ALA) est soulignée ; comment s'assurer que des nouveaux propriétaires d'ouvrages transversaux ne modifieront pas les ouvrages qui sont été aménagés et restaurés ? (V&C)
- Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'impact des aménagements en cours de réalisation pour la préservation du petit patrimoine et notamment des moulins, qui peuvent poser des problèmes en termes de droits d'eau (ALA ; MSL ; LM)
- Les sédiments font l'objet de plusieurs interventions. L'importance d'une bonne gestion et protection des alluvions anciennes et nouvelles est soulignée (ALA)
- L'importance de la divagation des rivières est également soulignée, notamment dans le cas de la rivière Allier, unique en Europe en termes de divagation. Le Sdage présente une cartographie des cours d'eau potentiellement concernés par un enjeu de préservation ou de restauration de la dynamique latérale, mais il faut souligner que cette carte n'est pas exhaustive (ALA)
- Le projet de Sdage actualise la liste des réservoirs biologiques et donne aux CLE la possibilité de fixer des objectifs particuliers sur les bassins versants concernés. Ce volet du Sdage est également renforcé avec l'intégration de certains volets du plan de gestion des poissons migrateurs de la Loire (Plagepomi) (ALA)

Sur les têtes de bassin versant :

- Plusieurs participants confirment le rôle des CLE dans les inventaires et les plans d'action relatifs aux têtes de bassin versant, ce qui permet de laisser la souplesse dans la définition de sous-ensembles et de mesures appropriées (VCB ; LACV ; ALA)

Les zones humides sont abordées pour divers angles : les critères de délimitation, les modalités de compensation en cas de destruction, et la notion de SCOT « écran » qui n'apparaît pas claire à plusieurs participants (LACV)

- Les inventaires des zones humides doivent être menés à la parcelle pour pouvoir être pris en compte dans les documents d'urbanisme locaux; il faut communiquer à l'État tout inventaire fait sur ce thème, quelle que soit son échelle. (V&C)
- la réalisation des inventaires paraît difficile du fait de la différence d'interprétation des acteurs concernés. Il est proposé d'associer plus systématiquement la profession agricole et les différentes structures existantes lors des inventaires. De plus, le coût d'un inventaire exhaustif peut être dissuasif pour certaines communes (ALA)
- Quelques doutes sont remontés sur la possibilité de créer des nouvelles zones humides pour compenser les destructions (LACV)
- Il faut une cohérence entre le Sdage et la PAC, qui conduit aujourd'hui à une réduction constante des prairies humides au profit des cultures céréalières, mais aussi une cohérence entre thématiques du Sdage, quantité et milieux aquatiques par exemple (MSL)

Sur les financements, plusieurs participants expriment leur inquiétude face au désengagement annoncé des collectivités, conseils généraux et régionaux. Ils craignent que les nouvelles ressources issues de la GEMAPI ne compensent pas la baisse des autres financements, d'autant qu'elles risquent d'être réservées à la prévention des inondations (LACV)

- Les coûts de restauration des cours d'eau restent modestes dans le cadre du futur Sdage au regard des dépenses d'assainissement et d'eau potable : demande d'augmentation et d'efficacité des financements (VCB ; LM)
- Malgré les aides financières accordées par l'agence pour les têtes de bassin versant, il est parfois difficile de mobiliser des cofinancements. Ainsi, l'instauration de mécanismes supplémentaires basés sur une solidarité pour les têtes de bassin versant, pourrait permettre de mettre en œuvre ces actions nécessaires (ALA)

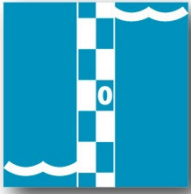
Les insuffisances des outils réglementaires sont pointées (LM)

Les propositions pour le Sdage 2016-2021

- intégrer dans le Sdage l'obligation d'entretien des cours d'eau. Le financement de l'entretien n'est plus suffisamment assuré et son abandon peut conduire à des conséquences négatives pour l'état des cours d'eau (VCB)
- les questions de connaissance et de sensibilisation ne sont pas suffisamment traitées : le Sdage devrait les développer et les mettre d'avantage en évidence (ALA)
- une réflexion pourrait être conduite sur la reconstitution d'épis-seuils ayant pour but de fixer les sédiments en fond de lit mineur et de diminuer ainsi l'impact de l'érosion (ALA)
- la pollution thermique et les moyens de lutte : restauration de moines pour assurer un départ des eaux de fonds, lutte contre le mitage des têtes de bassin versant par des cortèges de plans d'eau (MSL)
- la question des espaces de divagation qui évoluent en des-zones humides suite aux aménagements de cours d'eau, reméandrages et renaturations : anticiper et prévoir l'inscription de ces espaces dans les documents d'urbanisme (MSL)

Autre suggestion :

- puisque les CLE s'assurent de la concertation locale, prendre en compte, dans la consultation, un avis « bonifié » de ces commissions locales (VCB)_____



Quantité

Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?

La qualité des échanges

De nombreux échanges, avec des demandes de précisions, des demandes de compléments et des avis sur les dispositions. Des participants en quête de réponses à des interrogations suscitées par la lecture du PGRI et du Sdage.

Une question qui fait débat

Les enjeux relatifs à la gestion quantitative sont partagés par l'ensemble des participants (LACV). Des changements proposés par le projet de Sdage (prise en compte du changement climatique à travers les économies d'eau) sont considérés comme intéressants (VCB)

Mais des critiques générales sur le projet de Sdage :

- Les objectifs seraient trop ambitieux (objectif de 69 % de masses d'eau en bon état d'ici 2021 pour le secteur Vilaine et côtiers bretons alors qu'actuellement il y a seulement 32 % de masses d'eau en bon état) et dont le programme de mesures est trop coûteux : l'atteinte de l'objectif de 69 % va coûter très cher. Qui va payer l'addition si les objectifs ne sont pas atteints ? (VCB)
- Le document a été élaboré de façon assez centralisée (V&C)
- Les dispositions du Sdage concernant les prélèvements hivernaux sont contestées (LACV)
- Des participants expriment leur désaccord sur l'extension de 10 à 15 ans des autorisations de prélèvement lorsque ces derniers se font exclusivement en période hivernale, ainsi que sur le seuil d'autorisation des prélèvements hivernaux (1,2 fois le module). Ce seuil leur semble trop bas. (LM)
- Le chapitre 7 est difficile à lire (VCB)
- Les objectifs du projet de Sdage diffèrent peu de l'actuel. Sur quels éléments s'appuient les améliorations escomptées ? En réponse il est précisé que les effets des mesures déjà engagées et à poursuivre ne peuvent pas être immédiats vu l'inertie des milieux (nappe de Beauce par exemple) (LM)

Les enjeux locaux les plus souvent évoqués

- Le rôle des Sage dans la déclinaison locale de plusieurs problématiques (VCB)
- La protection des nappes souterraines : de nombreuses petites nappes bretonnes alimentent nos cours d'eau : comment améliorer leur protection et leur alimentation ? (VCB)
- Les inondations (VCB) - les crues et les débordements importants causés par un affluent de l'Allier dans Clermont-Ferrand sont accentués par l'urbanisation de plus en plus importante sur les coteaux (ALA) ; la prévention du risque inondation, principalement pour le secteur du Mans, ainsi que l'occupation du sol et les facteurs de risques associés (impermeabilisation, érosion...) (MSL)
- Les stations d'épuration et les résidus médicamenteux (VCB)
- La connaissance des débits sur les petits cours d'eau côtiers (VCB)
- L'interprétation du guide régional sur l'irrigation (VCB)
- Plusieurs élus du Val de Loire s'inquiètent d'un possible transfert de la responsabilité de l'entretien des digues de la Loire aux intercommunalités. Elles en estiment le coût et l'enjeu juridique trop

importants au vu de leurs moyens. [La DREAL précise que des réflexions sont en cours et que les financements du plan Loire devraient être maintenus] (LM)

- Les impacts des prélèvements hivernaux sur les crues morphogènes ? (LM et LACV)
- L'encadrement et les conséquences locales de la création de retenues de substitution, avec la question du stockage de l'eau et celle des systèmes de production ; un lien s'établit entre quantité et qualité (MSL)
- Les difficultés de gestion de la ressource à l'étiage, avec la pression de l'irrigation, nécessité d'affirmer la priorité à l'alimentation en eau potable (V&C)
- La difficulté pour les responsables de Sage de bien assumer leur rôle conforté par le Sdage et de concilier certaines dispositions (dont celles portant sur les plans d'eau et les têtes de bassin (V&C)

Les principaux points de débat / les actions les plus discutées

L'importance des stockages naturels par le biais des zones humides, zones d'expansion des crues, rétention dans les sols, est soulignée. La création de zones totalement artificielles de stockage, jouant également le rôle de zones humides, est proposée, mais la question de la compatibilité de ce type d'opération avec les objectifs du Sdage se pose (ALA).

Concernant les retenues de substitution :

- Quelles économies d'eau attendre des pratiques agricoles actuelles du fait de la création de retenues remplies par des prélèvements hivernaux ? L'agriculture doit s'adapter au changement climatique. (LM ; MSL) Des économies d'eau doivent accompagner la substitution : la priorité doit être donnée aux économies avant de recourir aux retenues (MSL)
- Revoir ce qui touche aux prélèvements hivernaux pour l'irrigation (LAVC). Encadrer les modalités de stockage d'eau et de prélèvements hivernaux (V&C)
- Les prélèvements doivent être articulés avec la problématique inondations et avec le PGRI (MSL)
- Quelle cohérence entre drainage et irrigation ? (MSL)
- Jusqu'où accepter de prélever en hiver sans nuire aux crues morphogènes ? (MSL)
- Des règles trop strictes sur la création de retenues d'irrigation (VCB). L'irrigation peut-être permettre d'anticiper les changements climatiques, de sécuriser l'agriculture dans sa diversité élevage/culture à travers la production fourragère dans certains territoires, et favoriser ainsi l'installation de jeunes. A l'inverse, elle risque de conduire vers des cultures plus intensives, augmenter la dépendance des exploitations aux intrants, et augmenter ainsi le risque de pollution (MSL)
- Le financement de réserves de substitution conforte un type de culture ayant un impact quantitatif mais aussi qualitatif sur la ressource en eau. La substitution ne peut être considérée comme une économie de volumes d'eau (V&C)

Sur les inondations

- les participants s'interrogent sur les conséquences du PGRI et de la GEMAPI en matière de responsabilité d'entretien des digues et de financement des travaux d'entretien des digues (LM ; MSL)
- Les moyens d'action permettant la maîtrise des écoulements via la réduction de la vitesse des eaux de pluie, l'implantation de haies et l'absorption des eaux de pluie par des parcelles sont évoqués.

Sur l'équilibre ressources - besoins

- Il faut renforcer la prise en compte du lien qualité / quantité. (LACV), ne pas se limiter à l'hydrologie mais trouver d'autres leviers d'action et d'autres ressources comme la réutilisation des eaux usées traitées (LACV).
- Il est important de garder la priorité à l'alimentation en eau potable (LACV ; ALA), en intégrant les besoins des milieux et les besoins croissants de certains usages, le tout sur fond de changement climatique (LACV)

- Les débits de crise prennent-ils bien en compte les besoins biologiques ? La limitation de la demande en eau est-elle suffisamment envisagée pour assurer un retour à l'équilibre ? (V&C)
- Les participants demandent des précisions sur les études hydrologie, milieu, usage et climat (HMUC) à mettre en œuvre rapidement, notamment pour le monde industriel qui a besoin d'avoir une visibilité sur ses possibilités d'implantation et de développement en lien avec la qualité et la quantité d'eau disponible (VCB)

Améliorer la pédagogie sur l'interaction hydrologie et milieux aquatiques et ouvrages dans le lit et niveaux de crue (épis) (LACV)

Nature de la consultation : limites du débat démocratique. Quel retour sera fait de la consultation du public ? Les débats des forums de l'eau seront-ils pris en compte ? (V&C) cf. *gouvernance*

Les propositions pour le Sdage 2016-2021

Prélèvements, économies d'eau, stockage

- Améliorer la connaissance des forages privés : aucune disposition dans le Sdage pour recenser les forages privés ; or ils peuvent prélever des quantités d'eau importantes (VCB)
- Amplifier les économies d'eau : approfondir davantage le sujet et rendre obligatoires certaines dispositions en matière d'eau potable et en agriculture (réalisation d'un programme d'économie d'eau, réutilisation des eaux traitées, atteinte d'un bon rendement de réseau) (VCB ; V&C)
- Interrogation par rapport aux zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable dans le futur (orientation 6E), seront-elles réservées exclusivement à l'AEP ? (LM) ; dans ces NAEP, demander que les forages pour irrigation actuels soient déplacés vers une autre ressource (V&C)
- Pour la gestion des aléas climatiques, donner les moyens aux agriculteurs de s'adapter aux contraintes et développer la communication-formation, par exemple pour faciliter l'appréhension d'autres types d'agricultures (MSL ; V&C)
- Faire apparaître la notion de stockage naturel, plus particulièrement via la reconstitution des zones humides, dans les dispositions liées au stockage hivernal (ALA)
- Conforter les contrôles (réglementaires et de suivi des dispositions Sdage) (V&C)

Inondations

- mieux définir les TRI (territoires à risque important d'inondation) : les temps de retour des inondations, les dégâts produits sur ces territoires et sur l'ensemble des activités en lien avec l'eau (les activités industrielles comme les papeteries et les industries agro-alimentaires), qui majorent les risques et les coûts des inondations (VCB)
- « réduire l'aléa en régulant par sur-stockage à l'amont » devrait apparaître dans le projet final du Sdage : pas seulement préserver les champs d'expansion des crues mais également créer des zones de sur-inondation (MSL)
- réduire l'impact des crues, agir sur la végétation arbustive (LM)
- articuler le PGRI et le stockage hivernal de l'eau (MSL)
- interdire toute construction en zone inondable (MSL)
- pour réduire les dommages aux personnes et aux biens pour des inondations supérieures à celles de 1995, il faut aller plus loin par exemple en surélevant les connexions électriques (réalisé dans un quartier du Mans à 75 %) ou en rehaussant les berges par des digues dans les secteurs les plus menacés, tout en veillant à ne pas augmenter la crue amont et le flot en aval. (MSL)

Autre suggestion

- Effectuer un retour sur la prise en compte des remarques émises pendant la consultation. (V&C) cf. *gouvernance*



Gouvernance

Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques ?

Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?

Un principe jugé indispensable pour la reconquête du bon état des eaux

Des échanges nourris et consensuels qui confirment la pertinence de la question importante sur cet enjeu (LACV ; VCB). Le projet de Sdage n'est pas remis en cause, mais il paraît complexe. La gestion de l'eau et le fonctionnement des milieux restent méconnus par les décideurs et le public, ce qui ne facilite pas la prise de décision (LM).

Les enjeux locaux les plus souvent évoqués

- Le rôle des CLE et l'importance grandissante des Sage (LACV ; VCB)
- L'évaluation, les indicateurs de suivi et le renforcement des contrôles de police de l'eau (LACV)
- La maîtrise d'ouvrage des actions (LACV) ; la mise en œuvre de la GEMAPI et son impact sur les structures de maîtrise d'ouvrage (LACV ; MSL) ; la difficulté à identifier des maîtres d'ouvrage, notamment sur les territoires concernés par un cours d'eau domanial (axe Loire, axe Cher) (LM)
- La faible couverture de la commission Loire moyenne par des Sage soulève des interrogations car une cinquantaine de dispositions du projet de Sdage renvoient sur les Sage (LM)
- Absence de Sage sur le bassin de l'Indre et plus accessoirement sur celui de la Creuse où il faudrait distinguer l'amont et l'aval du complexe d'Eguzon ; intérêt d'un Sage sur l'ensemble du bassin de l'Indre ou à défaut sur la partie du bassin située en Indre-et-Loire où la maîtrise d'ouvrage est la plus structurée (LM) ; absence de Sage sur Gartempe et Creuse : difficulté soulignée sur ce territoire (en particulier Creuse) pour mobiliser des structures en capacité de porter des actions (V&C)
- L'extraction de sable coquillier, dont l'interdiction ne relève pas du Sdage (VCB)
- L'hydroélectricité, avec un potentiel économique qui serait compatible avec la continuité écologique en Bretagne grâce à des systèmes ichthyophiles (VCB)

Les principaux points de débat / les actions les plus discutées

Sur les Sage et les CLE les principaux points évoqués :

- La possibilité de les regrouper vu leur grand nombre en Bretagne (VCB) et dans les Pays de la Loire où le territoire est déjà très largement couvert par des Sage (LACV)
- La notion de Sage « nécessaire » : des Sage ne sont-ils pas nécessaires partout ? (LM)
- Les petits Sage (Yèvre-Auron) sont plus efficaces car les échanges y sont plus faciles au sein de la commission locale de l'eau (LM)
- Ne pas oublier les îles qui ne sont pas incluses dans des Sage (LACV)
- La CLE est reconnue comme le lieu de discussion et d'organisation de la gouvernance (V&C) ; le renforcement de l'autorité des CLE suscite l'adhésion, mais des participants soulignent l'importance de la formation des membres (VCB ; LM ; ALA)
- Dans la mise en œuvre locale, les CLE contribuent à la définition des programmes d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) à l'émergence de la maîtrise d'ouvrage ainsi qu'à la définition des schémas départementaux de coopération intercommunale (MSL)

- La représentativité des différents usagers au sein des CLE doit être équilibrée (V&C ; VCB). Pour certains, les intérêts économiques seraient surreprésentés au détriment des associations de protection de la nature (LM ; LACV). Les représentants des consommateurs rappellent qu'ils souhaiteraient avoir une représentation plus importante au sein du comité de bassin ou dans les CLE, compte tenu de la contribution financière des acteurs qu'ils représentent (ALA)

Les outils financiers

- Comment améliorer localement la gouvernance, mieux comprendre et prendre en compte les activités économiques ? (LACV). Les acteurs économiques ont le sentiment d'être contraints par les dispositions et règles du Sdage et des Sage, tout en étant insuffisamment représentés dans les instances de décision (V&C).
- Les participants soulignent le besoin d'analyse financière et de prise en compte des réalités économiques au-delà du territoire du Sage (VCB)
- Les outils financiers doivent être incitatifs et favoriser l'émergence de plans d'actions largement concertés. Ne pourrait-on pas faire jouer aux CODERST un rôle d'information et de sensibilisation ? (LM)
- Mobiliser les porteurs de projet semble être de plus en plus difficile. L'incertitude sur les capacités de financement des collectivités, dans le contexte de la réforme territoriale, constitue un frein manifeste pour se positionner sur les projets (ALA ; MSL). Il faut conforter les structures assurant déjà la maîtrise d'ouvrage, désormais fragilisées par la suppression de certains co-financements (MSL)

La maîtrise d'ouvrage et la compétence GEMAPI

- Il faut renforcer la structuration de la maîtrise d'ouvrage et la prise de compétences spécifiques par les collectivités, avec des questionnements sur l'échelle et les moyens (LM ; LACV ; VCB)
- Le Sdage évoque la structuration des compétences et des maîtrises d'ouvrage uniquement pour la GEMAPI. D'autres compétences liées à l'eau mériteraient d'être mieux structurées. Une même collectivité peut exercer ses compétences sur plusieurs Sage (V&C)
- Sur les actions, la notion de « différenciation territoriale » est évoquée, tout comme la nécessaire structuration des maîtrises d'ouvrage dans le cadre de la GEMAPI, en prenant en compte les EPCI (VCB)
- Le bassin Loire-Bretagne ne propose pas de carte des secteurs où la création ou la modification de périmètre des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et/ou des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) devrait être étudiée afin de ne pas laisser penser que les périmètres sont déjà définis. Mais l'absence de cartographie n'a pas permis d'engager rapidement la réflexion. [Un état des lieux des EPTB va être réalisé, ainsi qu'une cartographie reprenant les compétences des établissements ayant la capacité d'assurer la maîtrise d'ouvrage. D'ici 2016, le but sera d'identifier les territoires orphelins de maîtrise d'ouvrage pour lesquels il existe un risque d'hydromorphologie et de continuité écologique et où la mise en place d'un EPTB/EPAGE serait prioritaire.] (ALA)
- Il faut bien distinguer le rôle de la CLE, représentative des acteurs du territoire (société civile en particulier) de celui de la structure porteuse (EPTB), sans représentativité de la société civile (V&C).
- La GEMAPI prévoit que les EPAGE peuvent s'intéresser à d'autres missions que les milieux aquatiques et la prévention des inondations, comme la qualité des eaux par exemple. Cela n'apparaît pas dans le Sdage (V&C).
- Les crédits du volet inondation de la compétence GEMAPI devraient principalement aller aux territoires particulièrement exposés aux inondations, et donc certains territoires ruraux, moins exposés, pourraient être dissuadés d'agir (ALA). Dans la GEMAPI, le lien entre « prévention des inondations » et « milieu aquatique » risque de ralentir la structuration des maîtrises d'ouvrage et par voie de conséquence la mise en œuvre des actions relatives aux milieux aquatiques (LACV).

Comment renforcer la cohérence des politiques publiques ?

- Les périmètres des Sage épousent les limites des bassins hydrographiques sans lien avec les limites administratives (régions, départements, SCoT, communes...). La complexité de l'ensemble dérouté les acteurs locaux et ne facilite pas la sensibilisation des riverains (LM ; MSL).
- Comment maîtriser et garantir le bon déroulement des actions dans le temps ? (LACV) Souvent la durée de réalisation des programmes d'action n'est pas compatible avec la durée du mandat des élus (MSL).
- Il faudrait mieux évaluer la gouvernance en renforçant les suivis et l'évaluation prospective et mieux articuler :
 - les Sage avec les maîtrises d'ouvrage qui travaillent à l'échelle des bassins versants (VCB ; MSL)
 - la politique de l'eau avec l'interface terre – mer, au travers des liens entre Sage et opérateurs sur le littoral : parcs, Natura 2000 (LAVC)
 - la politique de l'eau et l'urbanisme, notamment par une plus forte association des CLE dans l'élaboration des SCoT (LACV ; MSL)
- Quelle prise en compte dans le Sdage des schémas départementaux portés par les conseils généraux, et de leur articulation avec les Sage? (V&C)
- Concernant le plan de gestion des risques d'inondations (PGRI), l'association des submersions marines et des risques d'inondations continentaux semble difficile à appréhender. Leur dissociation dans le projet de Sdage permettrait une meilleure compréhension par les acteurs (ALA)
- Comment assurer l'équilibre entre prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques ? (MSL)
- Le manque de formation, de sensibilisation et de connaissances est souligné. Il est nécessaire de mettre en place une réflexion pour que les acteurs locaux (élus, profession agricole, etc.) et le grand public aient une meilleure compréhension des enjeux de l'eau (ALA ; LAVC ; MSL).
- Des participants rappellent que les réunions des CLE constituent un lieu privilégié d'information et d'échanges. Les réunions des CLE sont bien des lieux de démocratie participative où les différents acteurs peuvent échanger. La place des acteurs locaux y est importante et doit être davantage reconnue (ALA)
- Des lacunes dans la gestion des données sont soulignées. Toutefois, des efforts sont déjà réalisés, notamment par le biais de la publication régulière de l'état des eaux, accompagnée de sessions de formation pour traiter des points particuliers (ALA)

Les propositions pour le Sdage 2016-2021

- S'assurer de l'efficacité des actions menées (LACV)
- Faire le lien entre les objectifs fixés dans le Sdage et les financements mobilisables (LACV)
- Prévoir un effort important pour la formation des décideurs et du public (LM ; ALA)
- Mieux informer les acteurs de terrain et les riverains sur les priorités d'intervention financière de l'agence et sur leur justification (en matière d'ouvrages en cours d'eau, par exemple) (LM)
- Accompagner la structuration de la maîtrise d'ouvrage et le regroupement des petits syndicats existants afin de mutualiser les moyens et de mettre en œuvre des programmes d'actions à la hauteur des objectifs poursuivis - et ce malgré les réticences locales à fusionner (LM ; MSL)
- Développer l'évaluation et communiquer : montrer les résultats des programmes d'actions et leurs effets bénéfiques pour le milieu est indispensable pour motiver les élus et les inciter à s'engager, pour convaincre et faire adhérer l'ensemble des acteurs (MSL)
- Rationnaliser la communication avec un souci d'économie et d'efficacité pour qu'il n'y ait pas concurrence entre les différentes structures qui informent et sensibilisent sur un même territoire mais complémentarité du discours et du contenu de l'information (V&C)